



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi treize octobre à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation : 06/10/2023	M. François OUZILLEAU, Maire,
Conseillers en exercice : 35	M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints
Conseillers présents : 31	
Conseillers votants : 35	M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Madame Heïdi DESEAU, Monsieur Maxence DEMAINE, Mme Lorine BALIKCI, Monsieur Pierre-Yves JOURDAIN, Madame Alice ORMIERES, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Denis AIM à M. François OUZILLEAU  
M. Jean-Marie M BELO à M. Johan AUVRAY  
Mme Lydie BRIOULT à M. Jérôme GRENIER  
Monsieur Pierre FRANSCSCHINA à M. Antoine RICHARD

Absents :

Secrétaire de séance : Olivier VANBELLE

N° 094/2023

Rapporteur : Johan AUVRAY

**OBJET :** Création d'un terrain multisports en libre accès Quartier FIESCHI : adoption du plan de financement dans le cadre des demandes de subventions

Le nouveau quartier de la ville de Vernon est situé dans la partie Est de la ville.

Afin de répondre à la demande des habitants, il est envisagé de créer un terrain de proximité multisports qui jouxte le nouveau quartier FISECHI de la commune.

Cet équipement sera implanté avenue du Maréchal FOCH, légèrement excentré des habitations pour une moindre nuisance.

De plus, sa situation à proximité du collège César LEMAITRE, permettra aux élèves une utilisation durant le temps scolaire.



Il sera doté d'un terrain type hand/foot muni de 2 buts (sur une pelouse synthétique) et dans son prolongement un terrain de basket 3x3. La surface totale sera de 37m/12m.

Aussi, les enfants de ce quartier pourront pratiquer une activité physique en libre accès.

**Vu** l'article L2212- du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité de créer un terrain sportif multisports en accès libre à proximité du quartier FIESCHI en lieu et place de l'ancien skate parc,

**Considérant** la nécessité de solliciter une subvention pour la réalisation de ce projet,

**Considérant** que Mme Delalande ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet et son plan de financement tel que présenté en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter tous les financeurs potentiels pour l'octroi de subventions afin de mener à bien ce projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente opération.

Ressources humaines et finances

Avis favorable

Vies associative et événementielle, sport et citoyenneté

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants ( Ne prend pas part au vote : Mme DELALANDE; )

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Le registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

## Création d'un terrain multisport en libre accès

Quartier FIESCHI

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Acquisitions immobilières			<b>Aides publiques :</b> - Union européenne - Etat (DETR / DSIL)  - Collectivités locales et leurs groupements - Région  - Département - communes ou groupement de communes - Etablissements publics - Autres :	17 682	40%
Etudes					
Travaux / Matériel	44 206	53 047		17 682	40%
Autres					
<b>Sous total</b>	<b>44 206</b>	<b>53 047</b>	<b>Sous total</b>	<b>35 364</b>	
Recettes générées par l'investissement			<b>Autofinancement</b> Fonds propres Emprunts (2) Crédit-bail Autres (2)	8 841	20%
<b>TOTAUX</b>	<b>44 206</b>	<b>53 047</b>		<b>44 206</b>	<b>100%</b>